

Date de convocation :  
20.03.2025

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars le Conseil Municipal de la Commune de MONTNER régulièrement convoqué le vingt mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du conseil Municipal, sous la présidence de M. Daniel BARBARO

Sont présents : BARBARO Daniel, LAGDER Djamila, Bruno GUILLEMIN, GARRIGUES Stéphanie, Maximilien ANGLADE, CROSBY Daniel, BURBLIS Cécile

Absents : Christian CASENOVE, Théo BARBARO, MARTINEZ Marie-Anne

Madame Stéphanie GARRIGUES est désignée secrétaire de séance

N° 09-2025

**Objet : Approbation du compte administratif**

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif 2024, dressé par Daniel BARBARO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	460 114.08	424 086.80	280 635.52	277 527.80	740 749.60	701 614.60
TOTAUX	460 114.08	424 086.80	280 635.52	277 527.80	740 749.60	701 614.60
Résultat de clôture	36 027.28		3 107.72		39 135.00	
Reste à réaliser			5 000	54 132.01	5 000	54 132.01
Total cumulé	36 027.28		8 107.72	54 132.01	44 135	54 132.01
Résultat définitif	36 027.28			46 024.29		9 997.01

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 27.03.2025

AGEDI Dépôt Préfecture de PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/03/2025 066-216601187-20250327-DE_2025_009-DE



Le Maire,  
Daniel BARBARO